

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM(S) :

CLASSE D'ORIGINE :

Entrée en classe de 1ERE PROFESSIONNELLE MCV PASSERELLE

OPTION A

Animation et gestion de l'espace commercial
Accessible à tous les élèves

OPTION B

Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
Réservée aux élèves issus de Lycée Professionnel

Langue 1 : **Anglais** Section EURO Oui (lettre de motivation à fournir) Non

Régime souhaité : demi-pensionnaire interne externe
 Fiche de candidature à remplir et à joindre au dossier

Boursier(ère) en 2022-2023 : oui non Demande de bourse 2023-2024 oui non

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

	Fiche de renseignements élève complétée et signée (verso)	
	Lettre de motivation en cas de candidature à la Section Européenne Anglais	
	Certificat de fin de scolarité 2021-2022	
	Copie d'une pièce d'identité en cours de validité et/ou d'un titre de séjour si nécessaire (1)	
	Etat Civil – Autorité parentale et Situation familiale : ➤ copie intégrale du Livret de Famille ➤ Séparation/divorce des parents : extrait(s) de l'acte de justice (ou décision du conseil de famille) en cours de validité statuant sur l'autorité parentale et ses modalités d'exercice (domiciliation, garde alternée, ...) faisant figurer les noms/prénoms de l'élève et de ses responsables légaux ou tuteur(s) (1) ➤ Union, décès de l'un des responsables légaux : copie de l'acte officiel (1)	
	Note Respect valeurs républicaines et laïcité	
	Fiche Urgence Infirmierie + Copie du carnet de vaccinations	
	Fiche confidentielle de renseignements médicaux en cas de situation particulière (à adresser sous pli confidentiel au médecin scolaire)	
	<input type="checkbox"/> Bénéficiaire de mesures éducatives ou d'aménagements particuliers : préciser et joindre les justificatifs (sous pli pour les documents confidentiels) <input type="checkbox"/> notification AESH <input type="checkbox"/> PPS <input type="checkbox"/> PAP <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/> autre	
	Fiche Intendance + RIB + chèque de règlement des repas pour les demi-pensionnaires (ou paiement en ligne : voir modalités)	
	<u>Si candidature à l'Internat</u> : Fiche Internat (à télécharger depuis le site web du lycée) + RIB	
	Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image et/ou de la voix de l'élève	
	Bulletin d'adhésion à la Maison des Lycéens et chèque de 10.00 euros (facultatif)	

↑ à cocher pour ne rien oublier

↑ réservé à l'administration

(1) Une fois exploitées, les pièces fournies seront détruites dans le respect de la réglementation en vigueur

CODES DES PROFESSIONS

Agriculteurs exploitants	
10	agriculteurs exploitants
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	
21	artisans
22	commerçants et assimilés
23	chefs d'entreprise de 10 salariés et plus
Cadres et professions intellectuelles supérieures	
31	professions libérales
33	cadres de la fonction publique
34	professeurs, professions scientifiques
35	professions de l'information, des arts et du spectacle
37	cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
Professions intermédiaires	
42	professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	clergé, religieux
45	professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	techniciens
48	contremaîtres, agents de maîtrise
Employés	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	policiers et militaires
54	employés administratifs d'entreprise
55	employés de commerce
56	personnels de services directs aux particuliers
Ouvriers	
62	ouvriers qualifiés de type industriel
63	ouvriers qualifiés de type artisanal
64	chauffeurs
65	ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transports
67	ouvriers non qualifiés de type industriel
68	ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	ouvriers agricoles
Retraités	
71	retraités agriculteurs exploitants
72	retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	anciens cadres
75	anciennes professions intermédiaires
77	anciens employés
78	anciens ouvriers
Autres personnes sans activité professionnelle	
81	chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	militaires du contingent
84	élèves, étudiants
85	personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

*Vu le règlement intérieur de l'établissement,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)*

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

FICHE INTENDANCE

ELEVE

Nom : Prénom :

Régime : EXTERNE INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE

Classe à la rentrée 2023 – 2024 (cocher la case correspondante)

FORMATION EN APPRENTISSAGE	SECTION PROFESSIONNELLE	LYCEE	ENS. SUPERIEUR
<input type="checkbox"/> CAP EPC 1 APP <input type="checkbox"/> BP LIBRAIRE 1 <input type="checkbox"/> CAP EPC 2 APP <input type="checkbox"/> BP LIBRAIRE 2 <input type="checkbox"/> CAP ESTH 1 <input type="checkbox"/> BP ESTH 3 <input type="checkbox"/> CAP ESTH 2 <input type="checkbox"/> BP ESTH 4 <input type="checkbox"/> PMCV APP <input type="checkbox"/> BTS MCO 1 APP <input type="checkbox"/> TMCV APP <input type="checkbox"/> BTS MCO 2 APP	<input type="checkbox"/> 2 nd e PRO METIERS DE LA RELATION CLIENTS <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE <input type="checkbox"/> Tle PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE <input type="checkbox"/> 3 ^e Prépa Métiers <input type="checkbox"/> CAP FLEUR 1 <input type="checkbox"/> CAP EPC 1 <input type="checkbox"/> CAP FLEUR 2 <input type="checkbox"/> CAP EPC 2	<input type="checkbox"/> SECONDE <input type="checkbox"/> PREMIERE <input type="checkbox"/> TERMINALE	<input type="checkbox"/> BTS CI 1 <input type="checkbox"/> BTS CI 2 <input type="checkbox"/> BTS MCO 1 <input type="checkbox"/> BTS MCO 2 <input type="checkbox"/> CPGE 1 <input type="checkbox"/> CPGE 2

1 ^{ère} inscription	ou	Réinscription
<i>cocher et/ou remplir la case correspondante</i>		

ADRESSE DE L'ELEVE MAJEUR-E

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable : Courriel :

REPRESENTANT LEGAL FINANCIER (identique au dossier d'inscription)

M – Mme :

Père - Mère - Tuteur *(Rayer les mentions inutiles)*

Adresse :

Courriel :

Tél. domicile : Tél. professionnel :

Tél. portable :

MERCI DE FOURNIR LE RIB DU REPRESENTANT LEGAL FINANCIER (qui paye le frais scolaires)

***Le RIB est un document indispensable au paiement des Bourses ou remboursement de trop-perçus (voyages scolaires, départ de l'établissement...) pour tous les élèves.**
Le règlement de la demi-pension et celui de l'internat sont disponibles sur le site du lycée.

Date :/...../.....

Signature des représentants légaux

Tous les élèves, apprentis et étudiants EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES doivent posséder **une carte Pass Région pour accéder à l'établissement. Cette même carte donne accès au service de demi-pension.** Cette carte est nominative et personnelle, et ne peut en aucun cas être prêtée.



Les élèves n'ayant pas reçu leur carte Pass Région à la rentrée devront acheter une carte de remplacement auprès du service intendance au tarif de 4.23 €.



Les élèves scolarisés dans l'établissement en 2022/2023 doivent conserver leur carte d'accès. Leur fréquentation du self est libre : de 1 à 5 repas par semaine.

Le prix du repas est fixé par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement : 4.13 € pour l'année 2023.

Les familles en difficulté pour régler la cantine de leur(s) enfant(s) peuvent solliciter d'une aide exceptionnelle au titre du Fonds Social Lycéen ou du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (s'adresser à l'Assistant Social)

A chaque passage au restaurant scolaire

- La carte de cantine doit être présentée,
- Le crédit de la carte doit être suffisant (c'est-à-dire d'au moins un repas soit 4.13 € pour 2023),
- Le demi-pensionnaire prend connaissance du solde disponible de son compte-repas (le solde affiché sur la borne de contrôle tient compte du repas du jour). Il est possible de le faire en ligne également.

APPROVISIONNEMENT DU COMPTE-REPAS

L'approvisionnement du compte-repas se fait :

- soit au service d'Intendance de l'établissement.
 - o par **chèque bancaire** à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Claude Bernard **à déposer avant 10h00 le jour même** dans la boîte aux lettres **Intendance** verte, en accès libre directement au secrétariat d'Intendance.
- soit en ligne (télépaiement) : <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4091>. Nécessité de créer votre compte à la première connexion
- soit par virement bancaire sur le compte FR76 1007 1690 0000 0010 0477 789 TRPUFRP1

REPLACEMENT DE LA CARTE

La perte et le vol de la carte Pass Région ou de la carte de remplacement doivent être signalés au plus vite au service d'Intendance qui procédera alors à sa neutralisation tant pour l'accès à l'établissement que pour celui au restaurant scolaire, avant d'établir un nouveau titre d'accès contre 4,23€ (tarif 2023).

FIN D'ANNEE SCOLAIRE

En cas de départ définitif de l'établissement, en cours ou en fin d'année scolaire, le crédit non utilisé de la carte est remboursé par virement sur compte bancaire (RIB fourni à l'inscription).

PENSEZ A JOINDRE lors de l'inscription un chèque bancaire si vous souhaitez que votre enfant déjeune dès la rentrée au restaurant scolaire (multiple de 4.13 €) ou à approvisionner son compte en ligne avant la rentrée scolaire.

La demande d'inscription vaut acceptation des conditions d'accès au restaurant scolaire

1 – Organisation générale

Les élèves lycéens et en classes préparatoires sont accueillis à l'internat. **L'inscription à l'internat est annuelle.** Ce service comprend 4 nuits, 4 petits déjeuners, 5 déjeuners et 4 dîners par semaine.

Tout changement de régime de l'élève devra être motivé et demandé 15 jours avant le début de trimestre suivant. Il sera définitif ; la demande écrite devra être adressée au chef d'établissement. **TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DU EN ENTIER.**

Tous les élèves et étudiants(es) internes doivent posséder une carte Pass Région pour accéder à l'établissement. Cette même carte donne accès au service de restauration. Cette carte est nominative et personnelle, et ne peut en aucun cas être prêtée. Les élèves n'ayant pas reçu leur carte Pass Région à la rentrée devront acheter une carte de remplacement auprès du service intendance au tarif de 4.23 €. Il en est de même en cas de perte, de vol ou de dégradation qui doit être signalé au plus vite. Le service d'intendance procédera alors à la neutralisation de la carte tant pour l'accès à l'établissement que pour celui au restaurant scolaire, avant d'établir un nouveau titre d'accès contre 4,23€ (tarif 2023).

Les élèves scolarisés dans l'établissement en 2022/2023 doivent conserver leur carte d'accès.

Un repas à emporter peut-être fourni aux internes qui n'ont pas la possibilité de le prendre au restaurant scolaire (par exemple stage en entreprise). La réservation doit en être faite au moins 72 h à l'avance auprès des CPE.

La chaîne du froid doit être impérativement respectée : aussi seuls les élèves et étudiants possédant un contenant isotherme pourront se voir remettre des denrées nécessitant un maintien au froid, ainsi qu'un pack de glace. Celui-ci devra être impérativement restitué au restaurant scolaire.

En l'absence de contenant isotherme ou en cas de non-respect du délai de réservation, les élèves se verront remettre un repas non contraint par le respect de la chaîne du froid.

Dans tous les cas, l'élève ou l'étudiant(e) est responsable de l'hygiène de son repas à partir du moment où il lui a été remis.

2 – Tarifs

Le tarif unique du forfait annuel de l'internat est arrêté par année civile par le Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement.

Les bourses et primes accordées aux lycéens (ènes) par les services académiques sont déduites des sommes dues par les familles.

Les demandes de règlement du forfait internat sont réparties ainsi :

- 1^{ère} facture : de septembre à décembre
- 2^{ème} facture : de janvier à mars
- 3^{ème} facture : d'avril à juin

3 – Modalités de paiement

Le forfait annuel est divisé en trois montants trimestriels inégaux votés par le Conseil d'Administration, desquels sont déduites, le cas échéant, les aides et remises définies ci-dessous.

Le montant dû par la famille est payable trimestriellement en un seul versement au début du trimestre.

L'échelonnement de paiement est possible par l'adhésion au prélèvement automatique mensuel, par le télépaiement sous conditions que la totalité du trimestre soit réglée avant le dernier jour de celui-ci, et sur autorisation écrite de l'agente comptable (imprimé à retirer à l'Intendance).

Le montant est notifié aux familles par le service intendance sous la forme d'un « avis aux familles » qui comporte le détail des calculs et qui est transmis par email si l'adresse courriel est connue.

Modalités de règlement :

- chèque à l'ordre du lycée,
- espèces à remettre au service intendance du lycée dans la limite de 300 €,
- paiement en ligne : connexion sur le portail ATEN Téléservices : <https://teleservices.education.gouv.fr>, identification avec les codes d'accès à créer sur le site (Attention : penser à bien utiliser le numéro de téléphone fourni à l'inscription).
- prélèvement automatique mensuel : d'octobre à juin, prélèvement de 150 € les 2 premiers mois de chaque trimestre (montant pouvant être ajusté individuellement à la baisse en fonction du montant prévisible de facture trimestrielle), prélèvement du solde de la facture le 3^e mois de chaque trimestre (décembre – mars – juin)

Attention : le défaut de paiement des frais d'internat peut entraîner l'exclusion des élèves du service annexe d'hébergement.

4 – Remises et aides

- **Remise d'ordre**

Tout trimestre commencé est dû en entier.

Toutefois, une remise appelée remise d'ordre, peut être accordée dans les circonstances suivantes :

- **Remises d'ordre de droit :**
 - o départ définitif de l'établissement
 - o renvoi temporaire ou définitif de l'élève par mesure disciplinaire
 - o fermeture du service de l'internat sur décision de l'établissement
 - o voyage scolaire comprenant au moins une nuitée
 - o périodes en entreprises pour les élèves en formation par alternance
- **Remises d'ordre sur demande écrite de la famille**, par imprimé disponible au service Intendance et au moins 15 jours à l'avance pour une absence prévisible et dans les 15 jours suivant le retour au lycée pour les absences imprévues :
 - o stage en entreprise
 - o absence momentanée pour raison majeure d'une durée supérieure ou égale à 4 nuitées consécutives, justifiée par un certificat médical
- **Remises d'ordre de fin d'année** : en fonction du calendrier de départ des élèves, rempli par les parents. Les repas pris après la date indiquée devront être payés d'avance, au tarif du repas lycéen.

Les remises d'ordre seront calculées de date à date sur la base du nombre de jours réels de fonctionnement, variable selon le calendrier scolaire. Les congés des petites vacances ne rentrent pas dans le décompte des jours.

Pendant les périodes de remises d'ordre pour exclusion ou périodes et stages en entreprise, seuls les déjeuners peuvent être pris au restaurant scolaire, aux mêmes conditions que pour les élèves demi-pensionnaire : la carte de cantine doit être approvisionnée à l'avance du montant des repas à prendre, au tarif en vigueur.

- **Fonds sociaux d'Etat et Fonds régional d'aide**

Le coût réel supporté par les familles peut être minoré par les aides de l'Etat (fonds social cantines et éventuellement fonds social lycéen) ou le fonds régional d'aide à la restauration, après examen des demandes des familles, et sur décision du Chef d'Etablissement, selon le règlement d'attribution des aides sociales ou sur décision de la commission des aides sociales.

Règlement par prélèvement mensuel

Cette possibilité est offerte aux élèves lycéens(ènes) non boursiers(ères) et aux étudiant(es).

Echéancier de prélèvement : 9 prélèvements, le 10 de chaque mois d'octobre à juin

Montant des prélèvements :

- montant fixe les 2 premiers mois de chaque trimestre, soit les 10/10, 10/11, 10/01, 10/02, 10/04, 10/05 : 150,00 €, sauf ajustement individuel à la baisse en fonction du montant prévisible de la facture trimestrielle
- solde le 3e mois après envoi de la facture aux familles, soit les 10/12, 10/03, 10/06.

Les parents seront avertis des montants à prélever et de leurs modifications par courriel.

Pour bénéficier de cette modalité de règlement, remplir le mandat de prélèvement ci-joint et le remettre au lycée.

Tarifs 2023 lycéens et classes préparatoires fournis à titre indicatif : **les tarifs sont susceptibles d'être augmentés au 1^{er} janvier 2024**

INTERNAT	TARIFS 2023
Coût journalier	9,73 €
Total jours annuels	175 €
Janvier à mars 2023 (55 jours)	535.15 €
Avril à juin 2023 (54 jours)	525,42 €
Septembre à décembre 2023 (66 jours)	642.18 €

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

N° de contrat de l'assurance scolaire et coordonnées de l'assureur :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° de portable du responsable légal 1 (indiquer la nature du lien):
3. N° professionnel du responsable légal 1 (indiquer la nature du lien):
4. N° de portable du responsable légal 2 (indiquer la nature du lien):
5. N° professionnel du responsable légal 2 (indiquer la nature du lien):
6. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

LES FRAIS ENGAGES SONT A LA CHARGE DES FAMILLES ET NON DE L'ETABLISSEMENT

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccinations (extrait du carnet de santé))

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre)

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Cette fiche annule et remplace toute fiche utilisée antérieurement.

FICHE CONFIDENTIELLE – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX
(à remplir uniquement en cas de maladie ou trouble(s) particulier(s))

Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de trouble de santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité du directeur de l'école ou du chef d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Elève (Nom, Prénom) : **Classe :**

Coordonnées des représentants légaux :

Nom, Prénom :

N° tél domicile : portable : travail :

Nom, Prénom :

N° Tél domicile : portable : travail :

- Maladie dont est atteint l'élève : ..
- Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI**, les documents établis par le médecin traitant :
 - Une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
 - Un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **le(s) représentant(s) légal(aux) doit(vent) prendre contact** avec le directeur d'école ou le chef d'établissement **ainsi** qu'auprès du médecin ou de l'infirmière scolaire ou du médecin de PMI selon le cas **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de la part du(des) **représentant(s) légal(aux) sur** l'état de santé de l'élève, celui-ci sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Fait le : **Le(s) représentant(s) légal(aux) ou l'élève majeur (nom, prénom et signature)**

la présente fiche d'urgence ne pourra pas être prise en compte sans la signature des responsables légaux

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

[à compléter par l'école ou l'établissement scolaire en début d'année scolaire]

École ou établissement scolaire : LYCEE CLAUDE BERNARD

Tél. : 04.74.02.72.72.

Code postal / Commune : 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Année scolaire : 2023-2024

Classe de : _____

1- Finalités envisagées

Gestion administrative, activités pédagogiques,

Merci de détailler autant que possible les différentes finalités envisagées et de les compléter si besoin :

Inscription Administrative - Trombinoscope de classe

2- Désignation du projet audio-visuel *

Projet : « Inscription Administrative – Trombinoscope de classe »

Titre de l'œuvre si applicable : _____

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement juin – juillet – août - septembre 2023 **Lieu(x) d'enregistrement :** Lycée Claude Bernard

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

* Le cas échéant

3- Modes d'exploitation envisagées (cocher la case réponse)

Autorisation *	support	Conservation	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire.

Je

4- Consentement de l'élève

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image.

Nom prénom de l'élève :

Signature :

5- Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) :

Demeurant

Et

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de :

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

autorise(ons) la captation de l'image de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire.

n'autorise(ons) pas la captation de l'image de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le Signature (s) :

6- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le Chef d'Etablissement afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-lyon.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de personnes majeures (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués à la personne majeure.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

[à compléter par l'école ou l'établissement scolaire en début d'année scolaire]

École ou établissement scolaire : LYCEE CLAUDE BERNARD

Tél. : 04.74.02.72.72.

Code postal / Commune : 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Année scolaire : 2023-2024

Classe de : _____

1- Finalités envisagées

Merci de détailler autant que possible les différentes finalités envisagées et de les compléter si besoin :
Inscription administrative - Trombinoscope de la classe

2- Désignation du projet audio-visuel *

Projet : « Inscription Administrative – Trombinoscope de la classe »

Titre de l'œuvre si applicable : _____

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement : juin – juillet – août - septembre 2023 **Lieu(x) d'enregistrement :** Lycée Claude Bernard

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

* Le cas échéant

3- Modes d'exploitation envisagées (cocher la case réponse)

Autorisation *	support	Conservation	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire.

4- Autorisation

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Déclare être majeur (e) ou mineur (e) émancipé(e) (rayez la mention inutile).

J'ai compris à quoi servait ce projet et qui pourrait voir/entendre cet enregistrement.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image voire de mon nom.

autorise la captation de mon image et l'utilisation qui en sera faite par l'établissement scolaire.

n'autorise pas la captation de mon image.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à _____, le _____ Signature :

7- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le Chef d'Etablissement afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-lyon.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07).

Elèves et étudiants domiciliés dans le département du RHONE

SYTRAL Cars du Rhône –délégataire de la Région Rhône-Alpes, organise les transports des élèves et étudiants vers leur établissement d'enseignement. Les élèves doivent être en possession d'une carte **de transport sans contact OÙRA**, valable 5 ans (l'inscription doit néanmoins être faite chaque année).

Pour l'année scolaire 2023/2024, les inscriptions seront ouvertes en ligne à compter du 12 mai 2023.

Demande faite rapidement

👉 **carte d'abonnement à disposition pour la rentrée ! 😊**

Connectez- vous sur <http://www.carsdurhone.fr/>

Elèves et étudiants domiciliés dans le département de l'AIN

La Région Auvergne Rhône-Alpes assure le pilotage des transports des élèves de l'Ain domiciliés à plus de 3 km en zone rurale ou 5 km en zone urbaine de leur établissement d'enseignement ; l'accès est gratuit pour les scolaires qui doivent s'inscrire en ligne (inscriptions du 2 mai 2023 au 19 juillet 2023 (30€ de pénalité seront facturés après cette date).

Les étudiants peuvent avoir accès au réseau sous réserve de places disponibles. Pour faire sa demande d'abonnement "Places Disponibles", l'étudiant(e) doit s'inscrire via le formulaire à télécharger, à imprimer puis à faire remplir par l'établissement de formation. C'est ensuite l'Antenne Régionale des transports interurbains et scolaires (ARTIS 01) qui instruira la demande.

Demande faite rapidement

👉 **carte d'abonnement à disposition pour la rentrée et sans pénalité ! 😊**

Informations et inscriptions depuis laregionvoustransporte.fr/scolaireain

PASS'REGION et ACCES A L'ETABLISSEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son soutien aux élèves et étudiants de 15 à 25 ans avec le PASS'Région qui offre notamment les avantages suivants :



- manuels scolaires : fournis gratuitement ou crédit alloué selon les formations,
- aide au premier équipement pour les élèves entrant en section professionnelle (selon la formation).

Cette carte est obligatoire pour accéder à l'établissement et au service de restauration.

Elle doit être conservée pendant toute la scolarité.

Les nouveaux élèves et étudiants doivent impérativement faire une demande de carte en ligne.

Les élèves ou étudiants qui auraient perdu leur carte doivent faire une demande de duplicata (payant) depuis leur espace personnel en ligne et le signaler au lycée.

Pour faire une demande ou pour toutes informations utiles : 0810 559 559 et/ou

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>



La Maison des Lycéens est une association de type loi 1901 (sans but lucratif) dont le but est de favoriser, au sein du lycée et indépendamment des cours suivis, l'épanouissement des élèves, particulièrement sur le plan culturel.

L'association est administrée par des élèves, soutenus par un groupe d'adultes.

Une association d'élèves

Son budget est composé essentiellement des cotisations des élèves.

Cette cotisation permet notamment aux élèves adhérents de participer gratuitement aux activités des clubs qui fonctionnent dans le lycée, de bénéficier d'une réduction du montant de la participation financière demandée aux familles pour des actions propres à l'établissement (journée d'intégration, voyages, sorties scolaires...)

Montant de la cotisation : 10 € pour tout et pour toute l'année !



ACTIVITES PERISCOLAIRES

AIDES AUX SORTIES SCOLAIRES

ANIMATIONS FESTIVES



INSCRIPTION A LA MDL 2023/2024

Je soussigné(e), M-Mme-Mlle

.....

responsable légal-tuteur de l'élève

.....

qui est en classe de

demande l'adhésion de mon enfant à la Maison des Lycéens.

Ci-joint un chèque de 10 €.



Règlement en espèces possible contre reçu au bureau Vie Scolaire

Fait à,

le

Signature :



Matière	Manuels ou consommables	Matériel demandé
Matériel commun à toutes les matières		1 trousse avec: des stylos / 1 crayon papier ou critérium / 1 gomme / 1 tube de colle / 1 paire de ciseaux / 1 correcteur / 2 surligneurs
EPS		tenue de sport : baskets, survêtement ou short, vêtement pour une pratique en extérieur
Arts appliqués	Aucun	Pour les nouveaux entrants en 1ère ... ou pour ceux qui auraient perdu leur matériel 1 porte vues de plus ou moins 40 vues 1 stylo feutre noir (pour écrire sur les feuilles de dessin) 1 crayon à papier bois - 1 gomme - 1 taille crayon - 1 règle
Eco-Droit	Les élèves passerelle doivent acheter le livre d'économie Droit prescrit en classe de seconde MRC : dans ce cas : Économie – Droit Seconde, 1ère et Tle professionnelles Baccalauréats professionnels - Secteur tertiaire Auteurs : P. Le Bolloch - Y. Le Fiblec - M.- C. Mouline Code : 2523-1 ISBN : 978-2-7352-2523-1 EAN : 9782735225231 Prix = 19, 10€ Editions Bertrand Lacoste	1 porte vues + 1 pochette cartonnée à rabats + 30 sous chemises
Mathématiques		1 calculatrice CASIO Graph 35+ EII Python
Anglais	Aucun	1 cahier 24 X 32 - 100 pages
Espagnol	Aucun	1 cahier 24 X 32 - 100 pages
Italien	Aucun	1 cahier 24 X 32 - 100 pages
Lettres - Histoire	Pas de manuel	1 cahier 24 X 32 100 pages en Français ; 1 cahier 24 X 32 100 pages en Histoire- Géographie ; 100 copies doubles et 100 copies simples ; 1 trousse comportant un crayon papier, des stylos, des surligneurs, des crayons de couleurs (rouge, orange, jaune, vert, bleu)
Co intervention français		1 pochette cartonnée à rabats
Co intervention maths		1 pochette cartonnée à rabats
PSE		1 classeur avec pochettes plastiques ou un porte vues 40 vues 1 petite agrafeuse
Enseignement professionnel		2 portevues : rouge et vert - 1 paquet de feuilles doubles 2 pochettes cartonnées de couleur différentes à rabats Clé USB et écouteurs filaires
Chef oeuvre		1 porte vues 40 vues